



ffgolf®

PROCES-VERBAL

DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU COMITE DEPARTEMENTAL DE GOLF DE PARIS DU 18 MARS 2023

Le samedi 18 mars 2023 à 9h30, les associations sportives présentes sur la feuille de présence annexée au présent procès-verbal, se sont réunies au Golf National, sur convocation régulière du Président, en Assemblée Générale Ordinaire de l'association dénommée « Comité Départemental de Golf de Paris ».

Monsieur Claude ROZNER, membre du bureau, es-qualité préside la séance.

Monsieur/Madame J.C. BOURNIEP est désigné(e) comme secrétaire de séance par le Président.

Le Président rappelle l'ordre du jour de la présente assemblée :

Assemblée Générale Ordinaire

- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 mars 2022
- Rapport sur la gestion morale et sportive 2022
- Rapport financier 2022 et projet de budget 2023
- Approbation des comptes de l'exercice clos 2022
- Vote des résolutions
- Questions diverses

Le bureau procède ensuite à la vérification de la feuille de présence ainsi qu'à la régularité des pouvoirs annexés. Après l'avoir certifiée exacte avec les autres membres du bureau, le Président déclare que 6 membres sont présents ou représentés sur les 51 répertoriés sur la feuille de présence réunissant 62 voix sur les 127 répertoriées sur la feuille de présence.

Le Président rappelle ensuite aux membres du Comité qu'ils ont tous reçu par mail les documents et renseignements nécessaires aux délibérations et que ces derniers sont consultables au bureau du Comité (situé au 2 Avenue du Golf, 78 280 Guyancourt) à savoir :

- Justificatifs de l'envoi des convocations
- Les comptes annuels de l'exercice 2022
- Le rapport moral 2022 et le rapport sportif 2022
- Le rapport financier 2022 et le projet de budget 2023
- Le texte des résolutions proposées



Le Président ouvre ensuite la discussion au cours de laquelle il fournit tous renseignements et explications complémentaires à tout requérant. La discussion close, et personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

1) Vote des résolutions :

Assemblée Générale Ordinaire

Première résolution :

L'Assemblée Générale approuve le Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 Mars 2022.

Cette résolution, mise aux voix, est **adoptée à l'unanimité**.

Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale approuve le rapport moral et le rapport sportif 2022

Cette résolution, mise aux voix, est **adoptée à l'unanimité**.

Troisième résolution :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport financier sur les comptes de l'exercice 2022 approuve ce rapport et les dits comptes et donne quitus de leur gestion aux membres du Comité Directeur.

Cette résolution, mise aux voix, est **adoptée à l'unanimité**.

Quatrième résolution :

Après présentation du budget et des projets liés à l'exercice 2022, l'Assemblée Générale approuve le budget 2023 tel qu'il lui a été présenté.

Cette résolution, mise aux voix, est **adoptée à l'unanimité**.



ffgolf®

2) Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le président lève la séance à ... 10h10

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par le Président et le Secrétaire, après lecture, pour valoir et faire valoir.

Le Président
C.ROZNER

Secrétaire
Jean-Claude BURNIER